# Apport avant cession

Le dirigeant peut, avant la vente, apporter ses titres à une société holding qu’il contrôle.

Les plus-values d’apport de titres bénéficient alors d’un report d’imposition. Si la holding revend les titres de l’entreprise après un délai de 3 ans, le report d’imposition n’est pas remis en cause et les plus-values ne sont pas exigibles, quels que soient les remplois réalisés par la société holding avec le cash issu de la cession : immobilier, capitalisation, Sicav ou autres outils patrimoniaux... À condition toutefois de respecter l'objet social de la société. Notons que si la valeur de la société apportée a augmenté entre l'apport et la cession, la plus-value réalisée sera taxée au titre de la fiscalité de cession des titres de participation avec une réintégration pour frais et charges, soit 12 % en valeur 2019.

En cas de revente avant ce délai de 3 ans, le report peut être maintenu à condition que la holding réinvestisse, dans les 2 ans de la cession, au moins 60 % du prix de vente dans une activité économique éligible. Une obligation de réinvestissement qui peut être pénalisante dans une stratégie de transmission rapide. Il est donc nécessaire de bien évaluer, dans le temps, ce schéma.

Mais attention, l’imposition des plus-values resurgit lorsque les titres de la holding, reçus en contrepartie de l’apport, sont cédés ou annulés.

Note pour l'expert :

*Seule une analyse* *précise des besoins du client en* *termes de revenus et de cash dans le* *futur pourra donner une orientation* *précise au conseil.*

*En effet, la seule* *façon de « sortir » de ce dispositif sera* *de payer le « prix fort » en distribuant* *des dividendes ou bien par voie de* *donation à condition que les donataires* *ne se séparent pas des titres dans* *les 18 mois suivant l'acte.*

*Quant au* *décès du détenteur des titres reçus en* *contrepartie de l'apport, il met fin au* *report et la plus-value est abandonnée.*

*En général, cet outil est proposé au* *dirigeant qui souhaite réinvestir dans* *une nouvelle activité post-cession.*